

Alexandrine.CARRA  
Conseillère technique  
IEN circonscription école  
inclusive

[alexandrine.carra@ac-amiens.fr](mailto:alexandrine.carra@ac-amiens.fr)

03 23 26 22 12

**Dossier suivi par :**

Gwendoline JAEGER –  
conseillère pédagogique  
école inclusive –

[Cpc3.ash02@ac-amiens.fr](mailto:Cpc3.ash02@ac-amiens.fr)

Marion PREVOT –  
coordonnatrice  
départementale PAS et  
des gestionnaires  
d'accompagnement  
humain – [coordo-dept-pial02@ac-amiens.fr](mailto:coordo-dept-pial02@ac-amiens.fr) 03  
64 16 81 78

Laon, le 4 octobre 2024

L'inspectrice de l'éducation nationale  
Circonscription école inclusive

à

Mesdames et messieurs les chefs d'établissement

Mesdames et messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale

Mesdames et messieurs les directeurs d'école

Mesdames et messieurs les enseignants

S/c

de mesdames et messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale

**Objet : Stratégies de communication relative au déploiement des PAS**

**Note départementale de référence** : Note d'information relative au déploiement des Pôles d'Appui à la Scolarité (PAS) dans le département de l'Aisne du 17 septembre 2024.

La création des Pôles d'Appui à la Scolarité est une mesure issue des recommandations de la Conférence Nationale du Handicap (CNH) d'avril 2023. Afin d'améliorer la qualité et la pertinence des mesures d'accessibilité et de compensation proposées aux élèves, la CNH confie la responsabilité de la réponse de premier niveau à l'éducation nationale.

Depuis le rentrée de septembre, vingt-quatre Pôles d'Appui à la Scolarité sont déployés dans le département de l'Aisne.

Afin d'assurer la plus large diffusion possible de l'existence de ce nouveau dispositif, trois supports de communication seront transmis aux familles et aux enseignants :

- un flyer propre à chaque PAS, transmis par le coordonnateur concerné
- un poster
- une carte interactive
- la note départementale du 17 septembre 2024

Cette communication pourrait se faire via l'ENT et Pronote, sous l'autorité du directeur, sous couvert de l'inspecteur de l'éducation nationale ou du chef d'établissement. Il en sera de même pour les établissements privés sous contrat sur Ecoledirecte. Tout autre mode de diffusion jugé pertinent pourra être mobilisé.

Par ailleurs, la note de service, le poster et le flyer de communication seront rendus accessibles en salle des professeurs. En outre, une présentation au premier conseil d'école ou d'administration pour le 2nd degré viendra compléter l'information faite aux enseignants et aux familles.

Nous vous remercions pour votre implication aux services de nos élèves.

Catherine ALBARIC-DELPECH



Sommaire des annexes :

- un flyer propre à chaque PAS, transmis par le coordonnateur concerné (Flyer PAS 2024-2025 trame – annexes (1A et 1B)
- un poster (annexe 2)
- une carte interactive (annexe 3)
- la note départementale du 17 septembre 2024 (annexe 4)
- <http://ash.dsden02.ac-amiens.fr/298-les-poles-d-appui-a-la-scolarite-pas.html>
- *L'ensemble des annexes sont téléchargeables sur le site de la circonscription École Inclusive*